

	Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	EN-VD-4	Justificatif énergétique Installations de ventilation Objet de compétence cantonale
---	---	----------------	---

Commune : Ollon N° parcelle : 2537
Objet : Aiglon Chalet Chantecler

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation double flux
Genre/type d'installation : Double flux avec récupération de chaleur
Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)
Débit maximum : 3905 m³/h d'air fourni 3905 m³/h d'air repris
Surface ventilée : 1026 m²
Chauffage de l'air : non oui → comment ? PAC air-air

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLEne)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires
performance du récupérateur : 75 % (≥ 70 %)
Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel
 utilisation de la chaleur de l'air repris par : _____

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)


Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓
 présence d'un sas d'entrée
 énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise Responsable, tél. Adresse mail : Lieu, date, signature :	Justificatif établi par : <u>Tecnoservice Engineering SA</u> <u>Avenue Riond-Bosson 13 - 1110 Morges</u> <u>Salomé Cuche, 021/671.88.38</u> <u>vaud@tecnoservice.ch</u> <u>Morges, le 10.09.2024</u> 	A REMPLIR PAR LE CANTON Le justificatif est certifié complet et correct _____ _____ _____ _____
---	---	---